

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 10/12/79
DECRET N° 79/681/MJT/DGTFP/DFP/23 portant
intégration et nomination de Monsieur
MADZOU Gabriel dans les cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des services so-
ciaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 65/44 portant statut commun des cadres ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;
(/u le décret 62/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ces ar-
ticles 7 et 8 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ;
(/u le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 79/155 du 4/4/79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le protocole d'accord du 5/8/70, signé entre la Ré-
publique Populaire du Congo et L'URSS.
(/u la demande de l'intéressé.

D.B

D.C.F

//)) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1° : En application des dispositions combinées du décret n° 65.44 du 12.2.65 et du protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MADZOU Gabriel, né le 29.9.50 à Lékana, titulaire du Diplôme de Medecin Hygieniste, Epidemiologue, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Medecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

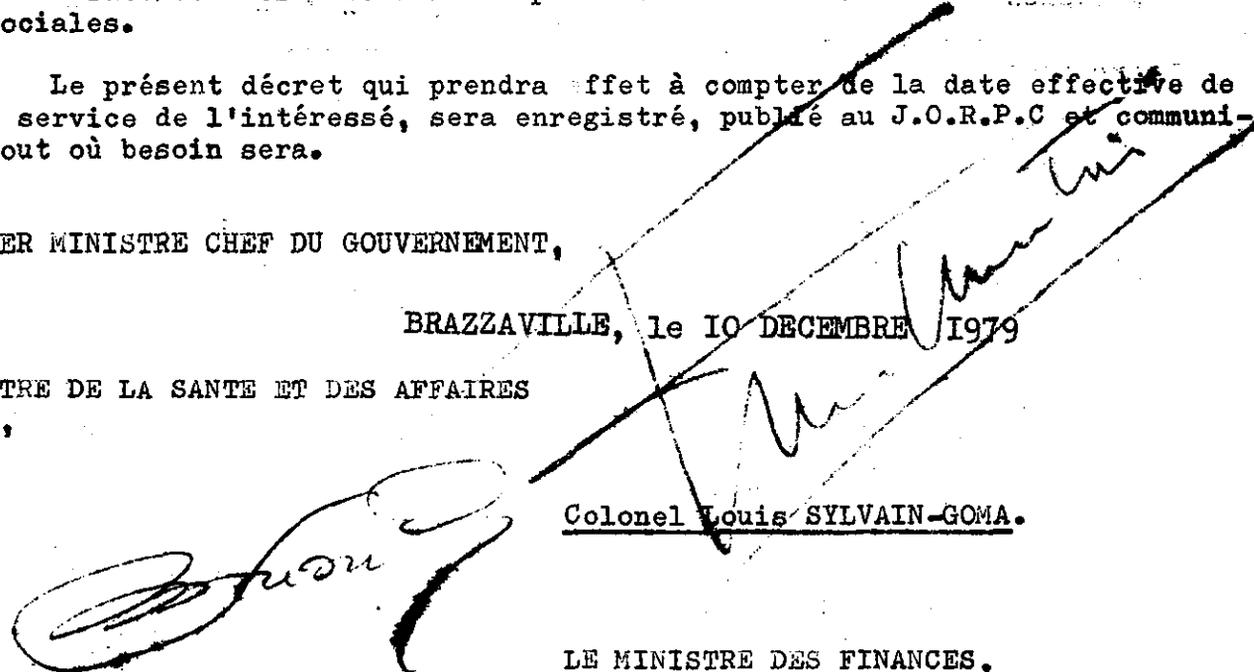
L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires sociales.

Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C et communiqué partout où besoin sera.

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT,

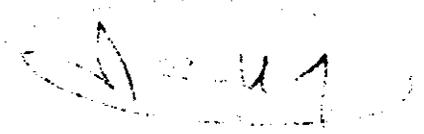
BRAZZAVILLE, le 10 DECEMBRE 1979

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES
SOCIALES,

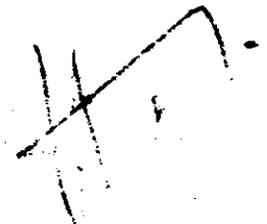

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.


P. Damien BOUSSOUKOU. BOUMBA.

LE MINISTRE DES FINANCES,


Henri LOPES.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,


Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS:

DGTFP/DFP..... 3
DFP/BST..... 1
D.B..... 3
D.C.F..... 1
MINI SANTE..... 1
DGSP..... 2
DOSSIERS..... 3
INTERESSE..... 1
SGCM/BC..... 2

